Zeitschrift: Aînés : mensuel pour une retraite plus heureuse

Herausgeber: Aînés Band: 8 (1978)

Heft: 10

Rubrik: Votre argent : questions-réponses

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 26.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch



Cette rubrique est tenue pour «Aînés» par des spécialistes financiers qui répondent aux questions de nos lecteurs, à condition que celles-ci ne soient pas trop personnelles. Nous prions les lecteurs d'adresser leurs questions à «Aînés» rubrique financière, case postale 2633, 1002 Lausanne

Mme F. W., Grandson: Est-il vrai qu'on ne retient pas d'impôt anticipé sur un carnet d'épargne?

L'impôt anticipé est prélevé par la banque pour le compte des pouvoirs publics sur tous les intérêts qu'elle paie. De ce fait, les carnets d'épargne y sont également soumis.

La loi prévoit toutefois une exception: elle exonère de la retenue de l'impôt anticipé les revenus et les intérêts ne dépassant pas 50 francs par année pour les carnets d'épargne nominatifs, les carnets d'épargne «jeunesse» et les carnets d'épargne «troisième âge».

Si vous possédez un de ces carnets et que l'intérêt ne dépasse pas 50 francs par année, il n'y a pas retenue d'impôt anticipé; dès le moment où les intérêts atteignent 50,01 francs, 35% d'impôt anticipé sont retenus.

Cette facilité ne signifie toutefois pas que ces revenus sont exemptés d'impôt: ils doivent être annoncés dans votre déclaration.

M. A. B., Genève: Depuis quand l'argent existe-t-il?

Selon les historiens grecs Hérodote et Xénophane, les Lydiens, au cœur de l'Asie mineure, furent les premiers à frapper des monnaies peu après 650 av. J.-C. L'art de battre monnaie fit son apparition en Occident vers 550 av. J.-C. A peine un siècle après sa découverte, la monnaie était devenue dans tout le monde grec un moyen de

paiement très apprécié. Elle stimulait le commerce et la production artisanale. Pour la première fois, le citoyen put amasser un avoir personnel en numéraire

C'est au III^e siècle av. J.-C. que remontent les monnaies romaines les plus anciennes. Les monnaies de l'Empire romain n'avaient pas pour seule fonction de servir aux paiements: elles annonçaient en même temps les actes de l'empereur, les succès militaires et différents programmes du gouvernement. Elles constituaient en quelque sorte un «journal».

La monnaie d'or et d'argent est entrée dans l'histoire sous Crésus, il y a 2500 ans. Ce sont les besoins économiques de l'époque qui ont donné naissance au monnayage des métaux précieux. Cette prédilection pour la monnaie d'or subsiste encore de nos jours.

M. J. T., Porrentruy: Quel est l'apport actuel des banques aux contributions publiques?

L'apport des banques aux ressources des pouvoirs publics est important. S'exprimant devant la 71^e assemblée générale de l'Union des Banques Cantonales Suisses, M. Georges-André Chevallaz, conseiller fédéral, a dit: «Les banques suisses prélèvent quelque six milliards d'impôt anticipé, au taux le plus élevé d'Europe, qui nous aide à lutter contre la fraude fiscale tout en laissant un reliquat de 1,6 milliard dans nos caisses. Outre ce rôle important de perception, qui joue sur un total d'encaisse s'élevant au double du rendement de l'ICHA, l'apport direct de la profession (établissements et personnel) à l'imposition du revenu et de la fortune atteint environ 1,5 milliard. Ce qui signifie qu'en occupant deux pour cent de la population active, cette corporation assume directement sept pour cent des rentrées fiscales directes.

Il faut aussi apprécier l'apport des banques en lancement, en stimulation, en soutien du crédit le meilleur marché du monde, son concours à la maîtrise de l'inflation, sa contribution à l'animation économique à l'intérieur de nos frontières».

Comme vous pouvez le constater, la banque joue en Suisse un rôle appréciable et reconnu.

(Les réponses nous ont été fournies par des spécialistes du Crédit Suisse.)



Grandsmamans de secours



ro-Familia-Genève fête cette année son 50° anniversaire. Créé à l'initiative d'un groupe de pères et de mères convaincus que «la

famille reste le point de départ, la base qui doit rester solide», cet organisme conseille les parents et s'efforce de les aider dans leur tâche. L'équipe bénévole de Genève, réduite en effectif, assure gratuitement une permanence deux fois par semaine — le lundi de 13 h. 30 à 15 h. et le mercredi de 18 h. 30 à 20 h., tél. (022) 28 90 38 dans les locaux mis à sa disposition au nº 2 du Cours-de-Rive, au siège du Dépannage familial et des Aides familiales pour tous. Les renseignements fournis touchent des sujets très variés, d'ordre matériel, économique, éducatif, psychologique, moral: enfants, budget, planning familial, école, divorce...

Grande fête écologique romande

La section genevoise du WWF a mis sur pied une grande fête écologique qui se déroulera les 21 et 22 octobre à Plainpalais. 17 associations diffuseront une information complète dans divers domaines: protection de la nature, protection des animaux, urbanisme, architecture, transports, bruit et pollution, énergie.

Cette riche information sera diffusée dans un cadre agrémenté par des films, restaurants et stands ainsi que par un

concert de musique folk.